BONIFICATION DES CRÉDITS IMMOBILIERS

14 milliards de dinars octroyés par les banques

Les banques ont avalisé 10 807 dossiers de crédits pour l'acquisition de logements à taux bonifié de 1%, pour un montant de 14 milliards de dinars, selon le président de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF) et P-dg de la CNEP-Banque.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Invité hier de la rédaction de la Chaîne III de la Radio nationale, Djamel Bessa a indiqué qu'en ce qui concerne la CNEP, 6 218 dossiers ont été acceptés pour un montant de 7,8 milliards de dinars.

Concernant le programme de 65 000 logements en location-vente, co-géré avec l'AADL, M. Bessa a réitéré l'impossibilité de satisfaire la demande forte, notamment à Alger où le manque de foncier est flagrant.

«Nous ne pouvons pas construire 193 000 logements à Alger», dira-t-il. Selon le président de l'ABEF, «il y a effectivement un problème d'inadéquation entre la forte demande en logements et l'insuffisance de l'offre». Cela même si des assiettes ont été dégagées pour la réalisation de 4 000 logements à Rouiba et Réghaia dans un délai contractuel de 24 mois.

A ce propos, le P-dg de la CNEP a indiqué que «les contrats ont été signés, les entreprises installées et les travaux de réalisation vont commencer».

Ces logements seront livrés, selon M. Bessa, en priorité pour ceux qui ont versé l'apport personnel. Quant aux autres postulants, ils seront satisfaits selon l'ordre chronologique de dépôt de leur demande. En précisant que c'est l'AADL qui définit la liste des bénéficiaires.

Dans les autres wilayas, la situation semble meilleure, dans la mesure où les travaux de VRD ont été achevés et des logements pourront être livrés dès le prochain trimestre, à Oran (733 logements et 1 052 logements), à Bouira (600 logements) et à Sétif (une centaine).

Concernant le crédit à la location, le P-dg de la CNEP a évoqué des problèmes de communication et de transparence dans la mesure où l'exigence de baux notariés n'est pas respectée.

Toutefois, les dernières mesures décidées par les pouvoirs publics peuvent, selon M. Bessa, remédier à la situation en termes de dégel du foncier, octroi de bonifications aux promoteurs immobiliers. A ce propos, l'invité de la radio a estimé que la création d'une société de promotion immobilière «prendra quelque temps» pour les banques. Concernant la CNEP, il a indiqué que deux options s'offrent : la reprise de l'ex-filiale immobilière cédée aux compagnies d'assurances ou le développement de la filiale Gitim. En ce sens, Djamel Bessa a indiqué que sa banque dispose de 400 milliards de dinars de disponibilités financières qui peuvent servir au financement de la promotion immobilière.

Cela même si le P-dg de la CNPE n'a pas précisé le nombre de logements potentiels ainsi que les volumes de financement prévus hors la location-vente (40 milliards de dinars pour l'exercice 2011). Dans la mesure où les paramètres de la solvabilité de la demande, l'état des disponibilités foncières, les capacités de réalisation, les critères de qualité, respect des délais et le coût, ainsi que l'évaluation des risques sont à prendre en considération.

En outre, Djamel Bessa a précisé que le problème des 35 000 logements CNEP invendus en 2000 a été réglé et qu'il n'y a pas actuellement de mévente.

C. B.

FINANCEMENT DES PME ET DES MICRO-ENTREPRISES

Les mesures d'encouragement en cours de maturation

Les mesures d'encouragement aux PME et micro-entreprises, décidées par l'exécutif sont «en train d'être maturées au niveau de chaque banque», selon le P-dg de la CNEP. Ces mesures «seront mises en œuvre dès que les conditions matérielles, au plan technique et organisationnel, seront achevées», dira-t-il.

L'invité de la radio a estimé, en ce sens, que la création d'un Fonds de garantie permettra de «rendre plus acceptable» la prise de risque bancaire. Cela même si le taux d'impayés reste important, de l'ordre de 5 à 10% pour les particuliers au niveau de la CNEP

C. B.

BESSA SALUE LA DÉPÉNALISATION DE L'ACTE DE GESTION

400 milliards de dinars disponibles à la CNEP

La CNEP-Banque dispose de 400 milliards de dinars de surliquidités bancaires, sur les 12 milliards de dollars que compte le secteur bancaire.

Ces disponibilités financières «ne dorment pas», selon le P-dg de la CNEP, Djamel Bessa, mais profitent, indirectement, par le biais du Trésor, au financement de l'économie. Estimant que le financement bancaire progresse, «bon an mal an, de 20%», Djamel Bessa a néanmoins démenti l'existence d'«injonctions» dans l'octroi de crédits aux opérateurs économiques. Dans la mesure où, selon le président de l'ABEF, l'octroi de crédits dépend d'une bonne évaluation des risques, «l'automaticité» du financement n'est pas absolue, la transparence est de mise et la décision de rejet ou acceptation des crédits relève d'un comité de crédits.

En ce sens, Djamel Bessa a salué la décision de dépénalisation de l'acte de gestion. «La dépénalisation de l'acte de gestion, en voie, lève un verrou certain. Elle permettra beaucoup de fluidité de la prise de décision et plus de prise de risque bancaire», affirme l'invité de la Radio nationale. Cela même si elle ne consacre ni l'impunité ni l'immunité.

C. B.

JOURNÉE RÉGIONALE SUR LA MISE À NIVEAU DE LA PME

Des vérités qui dérangent lancées à Annaba

Des interventions directes et sans fioritures touchant directement le fond du problème dont souffrent les petites et moyennes entreprises (PME) ont marqué le débat instauré à l'issue des explications fournies par les responsables du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement. C'était hier, mercredi, au complexe hôtelier Sabri d'Annaba, à l'occasion de la tenue d'une journée régionale de communication et de sensibilisation sur le programme national de mise à niveau des PME.

«C'est bien beau de parler d'un système permettant la pérennité et la croissance de l'entreprise, sauf que la réalité à laquelle nous sommes confrontés est très loin de ce discours», a affirmé le chef d'une PME.

Pour argumenter ses dires, il fera savoir que sa petite entreprise, «employant une douzaine de personnes, est à l'arrêt depuis une année pour une raison aussi futile que le dédouanement de pièces de rechange qui sont bloquées au niveau de l'enceinte portuaire. J'ai entrepris les démarches nécessaires à cette opération, mais ça fait plus de trois mois que j'attends le bon vouloir de ces messieurs».

Allant directement et courageusement au fond du problème, le concerné révélera les procédés instaurés et «connus de tous», dira-t-il, et qui ont pour nom la «chippa», soulevant ainsi un tonnerre d'applaudissements de l'assistance.

Une autre opératrice économique activant dans la récupération du papier a mis le doigt sur les contraintes bureaucratiques qu'elle dit éreintantes et à l'origine de la fermeture chaque année de centaines, sinon de milliers de PME. La journée d'information et de sensibilisation destinée à des chefs d'entreprise de neuf wilayas de l'est du pays a permis aux responsables du ministère concerné, présents à Annaba, abritant l'une des cinq directions régionales implantées à travers le pays, d'aborder les différentes dispositions du programme précité. Ils citeront de prime abord les avantages consentis par l'Etat dans le domaine de la création, l'amélioration de la compétitivité des PME et leur mise à niveau. Il sera ainsi souligné que ce programme est adressé aux entreprises algériennes et non de droit algérien, en activité depuis au moins deux ans et qui disposent d'une structure financière équilibrée.

Les directeurs du ministère s'étaleront également sur le soutien à l'investissement sous ses formes matérielle et immatérielle. Enfin, seront énumérées les pièces à fournir pour la constitution d'un dossier pour bénéficier de cette mise à niveau.

A. Bouacha

NOUVELLES DÉCISIONS D'AIDE AUX ARTISANS

Le ministre plaide pour une information «efficace»

Soixante pour cent de l'ensemble des locaux distribués dans le cadre des 100 locaux par commune sont destinés aux artisans. C'est ce qu'a affirmé hier Smaïl Mimoune, ministre du Tourisme et de l'Artisanat, à Alger.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Présidant, hier, les travaux du conseil national des Chambres de l'artisanat, Smaïl Mimoune a précisé que «23 600 artisans ont bénéficié de locaux pour l'exercice de leurs activités, et ce, dans le cadre des 100 locaux par commune».

Il a également souligné la hausse du crédit pour l'acquisition d'équipements pour exercer une activité manuelle — qui est passé de 40 à 100 millions de centimes — et celle du crédit sans intérêts destiné à l'approvisionnement en matière première.

Le ministre a incité les différentes chambres nationales à contribuer d'une manière «efficace» à la diffusion des informations quant aux dernières décisions prises en Conseil des ministres.

«Informés, les artisans pourront bénéficier de toutes ces facilités, notamment dans le cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), du microcrédit, de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) et des autres dispositifs d'aide à l'emploi», a-t-il soutenu.

Smaïl Mimoune précisera également que «22 systèmes de production locale ont été créés afin de développer les capacités de production. Cela permettra la mise en place d'une organisation collective des artisans afin de faire face aux difficultés et de les résoudre avec la contribution de tous les secteurs concernés». Soulignant l'importance de ce dispositif dans la sensibilisation des artisans, il indiquera que «cette opération sera incessamment élargie à toutes les chambres d'artisanat et des métiers».

Pour leur part, des artisans ont affirmé que l'attribution des locaux ne touche que les débutants (jeunes) et que les anciens artisans demeurent toujours «exclus» de cette opération. Ils ont relevé, aussi, le problème de «la lenteur dans les dossiers nécessaires pour bénéficier de l'aide de l'Etat et des dettes fiscales qui s'entassent».

R. N.

SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA SÉCURITÉ DE L'INDUSTRIE ET DES INFRASTRUCTURES

Les experts insistent sur la «maîtrise des risques»

Pour le cabinet d'expertise industrielle Halfaoui, la valorisation de la notion de maîtrise des risques dans les domaines de l'industrie et des infrastructures est aujourd'hui incontournable si l'Algérie veut s'assurer un développement durable.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) -Dans leurs différentes interventions, les experts et conférenciers internationaux, invités hier au séminaire international sur la sécurité de l'industrie et des infrastructures, ont beaucoup insisté sur la responsabilité des industriels dans la préservation de leur main-d'œuvre contre les risques du métier.

La directrice de la filiale Afaq Afnor International Algérie, Ratiba Chibani, a cité, comme exemple, le risque que peut présenter le transfert de technologie dans les pays en voie de développement dans le cas où l'hygiène industrielle n'est pas prise en considération.

«Pour la conception ou la construction d'une machine, d'un procédé, d'une installation ou d'une usine complète, comme pour l'utilisation des substances chimiques, les pays receveurs de technologie devraient avoir recours à des normes internationales et régionales en matière de sécurité. Dans le cas contraire, la vie et la santé des ouvriers pourront être mises en danger», a-t-elle souligné.

L'organisateur de cette rencontre, Lotfi Harfaoui, expert et directeur du cabinet d'expertise industrielle Harfaoui, pense, lui, que l'Algérie, qui est sujette à des catastrophes touchant sa population, ses infrastructures et son tissu industriel, a intérêt à mettre l'accent sur la maîtrise des risques pour s'assurer ainsi un développement durable.

«Les préoccupations relatives à la maîtrise des risques sont de plus en plus d'actualité dans le monde. Des efforts ont été faits dans ce sens en Algérie, notamment à travers le renforcement de la réglementation en vigueur, mais il faut dire qu'il reste encore beaucoup à faire.

Cette manifestation aura le mérite de mettre en exergue tout le chemin qui reste à parcourir pour améliorer encore plus notre arsenal législatif en matière de maîtrise des risques, de faire part des nouveaux outils et technologies en la matière, d'échanger les retours d'expériences entre experts et spécialistes et de sensibiliser le plus grand nombre d'opérateurs et institutions sur l'importance de l'instauration d'une culture de risque», a-t-il expliqué.

M. M.